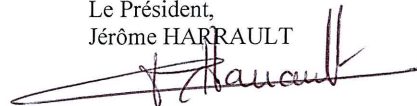


Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie le
MARDI HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ A 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

- ▶ Numérique – Intervention de Mme Lannuzel – Anjou Numérique
- ▶ Relais Petite Enfance et Chargé de coopération CTG – Intervention de M. Julien DESCHERES – CAF
- ▶ France Services – Réunions de présentation des missions
- ▶ Contrôle de légalité – Délibération sur le Rapport d'Orientations Budgétaires
- ▶ Projet Educatif Territorial des communes du Pays Allonnais – Prolongation du dispositif
- ▶ Circuits Vélo du pays Allonnais
- ▶ Questions diverses

Le 2 juillet 2025
Le Président,
Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

• *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe (Allonnes), BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice (Brain sur Allonnes), PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire (La Breille-Les-Pins), BERTIN Guy, DELAUNAY Willy (Neuillé), JOUSSELIN Christine (Varennnes-sur-Loire), MIGLIERINA Jean-François (Villebernier), NAUDIN Thierry (Vivy).

• *Délégués suppléants avec voix délibérative :* BELLANGER Sylvie (Varennnes-sur-Loire), GACH Alain (Villebernier), DE LA CHAPELLE Philippe (Vivy).

• *Délégués suppléants sans voix délibérative :* NEAU Maryvonne (Allonnes), DUPUIS Benoit (Neuillé).

Étaient absents et excusés : TALLUAU Gilles (Varennnes-sur-Loire), BERTRAND Béatrice (Vivy), BOUCHER Annick (Brain-sur-Allonnes), FREMONT Yvonne (La Breille-Les-Pins).

Étaient absents : DUBOIS Martine (Villebernier),

Secrétaire de séance : PONCET Armelle

Assistait également à la réunion :

TOURON Cécile – Secrétaire du SIVM

FLEURY Bénédicte – Responsable du RPE du Pays Allonnais

LETHUILLIER Séverine – Chargée de l'administration générale et des affaires sociales

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Numérique (Intervention de Mme Lannuzel – Anjou Numérique)

M. le Président rappelle que, lors du Comité syndical du 10 décembre 2024, Mme Loriane LANNUZEL, Conseillère numérique chez Anjou Numérique, est venue présenter le projet développé par Anjou Numérique, chargé d'organiser la médiation numérique sur le territoire. Cette mission sera exercée jusqu'au 31 août 2027.

Lors du Comité syndical, il avait été décidé d'organiser des ateliers numériques dans les communes qui le souhaitent, en plus des permanences qui ont lieu dans la France Services d'Allonnes.

Après 6 mois de fonctionnement, Mme LANNUZEL vient faire un premier bilan.

Les ateliers sur les communes du Pays Allonnais ont démarré le 17 janvier 2025, en partenariat avec l'EVS Nord Saumurois qui avait, à cet effet, embauché un animateur. Il devait monter en compétences sur l'animation des ateliers, afin, à terme, de prendre le relais des conseillers d'Anjou numérique. Pour des raisons RH, la montée en charge de l'animateur n'a pu se faire.

Sur la France Services d'Allonnes, 18 permanences et 7 ateliers ont été réalisés. Ceux-ci sont bien identifiés. Les conseillères France Services communiquent activement auprès des publics et un vrai partenariat existe. En revanche, aucun habitant des communes de la Breille-les-Pins, Neuillé, Vivy ne sont venus.

Des permanences avaient été programmées à La Breille les Pins et à Brain sur Allonnes mais elles ont été annulées faute de participants. Des permanences ont été réalisées sur d'autres communes mais elles n'ont pas bien fonctionné.

Il est proposé d'accentuer le nombre de permanences et d'ateliers à la France Services à partir de septembre : une permanence tous les vendredis et deux ateliers par mois. L'objectif est que la France Services soit un lieu ressource identifié pour la médiation numérique.

En revanche, la communication devra évoluer pour pouvoir capter les personnes cibles de l'ensemble du territoire. La programmation et les flyers de communication (avec les logos de toutes les communes) seront envoyés d'ici fin juillet.

Relais Petite Enfance et Chargé de coopération CTG (Intervention de M. Julien DESCHERES – CAF)

M. le Président rappelle l'organisation actuelle des fonctions de Bénédicte FLEURY, Responsable du Relais Petite Enfance du Pays Allonnais. Elle travaille actuellement de 30 heures par semaine (soit 0,86 ETP) et ses missions sont les suivantes :

- Animation du Relais Petite Enfance (0,86 ETP)
- Chargée de coopération CTG – Thématique Petite Enfance (0,30 ETP)

Cette organisation, mise en place lors de la première année de la Convention Territoriale Globale (CTG), nécessite une mise à jour pour mieux correspondre au temps réel de travail de l'agent et à la charge de travail associée à chaque mission.

M. Julien DESCHERES, Chargé de conseil et de développement à la CAF de Maine-et-Loire, présente les enjeux des différentes missions et l'accompagnement de la CAF. Le contenu des actions CTG Petite Enfance est cohérent et s'intègre parfaitement aux missions du poste de responsable du RPE. Toutefois, un temps partiel est insuffisant pour assurer complètement l'ensemble de ces deux missions.

Suite à l'avis de Monsieur DESCHERES, il est proposé de revoir le positionnement du poste de Bénédicte comme suit :

- Confirmer la mission CTG dans le cadre du poste de Responsable du RPE
- Passer Bénédicte à temps plein à partir du 1^{er} septembre 2025
- Positionner le temps de travail à 0,90 ETP pour le RPE et à 0,10 ETP pour la CTG à partir du 1^{er} janvier 2026. Cela nécessitera de faire une demande auprès de la CAF.

France Services – Réunions de présentation des missions

Mme Maryvonne NEAU fait un retour sur le comité de pilotage (COPIL) des France Services qui s'est tenu le 3 juin 2025. Cette réunion a rassemblé l'ensemble des intervenants et partenaires des France Services, permettant de faire un point sur les actions menées et les difficultés rencontrées.

Il a notamment été souligné que de nombreuses sollicitations des usagers ne relèvent pas du champ de compétences des France Services, ce qui complexifie le travail des conseillères. Pour répondre à cette problématique, les conseillères d'Allonnes ont élaboré un livret récapitulatif des démarches qu'elles peuvent prendre en charge.

Par ailleurs, il a été constaté que de nombreux usagers sont orientés vers la France Services par les communes du Pays Allonnais, parfois pour des demandes qui ne relèvent pas de leurs missions. Afin de clarifier les rôles et les possibilités d'orientation, il est proposé d'organiser des réunions d'information à destination des agents d'accueil et des élus des communes, en privilégiant les lundis ou mardis après-midi.

Enfin, le rapport d'activité 2024 de la France Services sera transmis prochainement à l'ensemble des membres.

Contrôle de légalité – Délibération sur le Rapport d'Orientations Budgétaires

M. le Président indique que, par courrier en date du 22 avril 2025, M. le Préfet de Maine-et-Loire a relevé, dans le cadre du contrôle de légalité, une irrégularité dans le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) conformément à l'article D.2312-3 A-1^o du CGCT.

Cette observation justifiait le retrait de l'acte et une nouvelle délibération. Néanmoins, compte tenu du fait que le comité syndical a voté le budget de 1^{er} avril dernier, il a invité le syndicat à prendre en compte ces éléments lors du prochain exercice budgétaire.

Par ailleurs, nous avons sollicité l'avis de notre conseil juridique, qui nous a confirmé que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est juridiquement obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants ou pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, en application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Le SIVM du Pays Allonnais n'entrant pas dans ce champ, nous proposons plutôt de formaliser, en amont du vote du budget, une présentation synthétique des orientations et choix structurants qui ont guidé son élaboration. Cette démarche permettra de conserver la clarté et la lisibilité des travaux budgétaires auprès des membres du syndicat.

Les membres du syndicat valident cette proposition.

Projet Educatif Territorial des communes du Pays Allonnais – Prolongation du dispositif

M. le Président rappelle que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est élaboré en lien avec les services de l'Etat (le Préfet, la Caisse d'Allocation Familiale de Maine-et-Loire et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale).

Les communes du Pays Allonnais ont fait le choix de construire un PEDT commun, coordonné par l'Espace de Vie Sociale (EVS) Nord Saumurois et complété par le Plan Mercredi, pour la période 2022-2025.

Le PEDT, s'achevant en 2025, doit faire l'objet d'une évaluation dans sa dernière année pour construire le prochain contrat. Afin de permettre au coordinateur, l'EVS Nord Saumurois, de réaliser cette évaluation et co-construction en lien avec les acteurs concernés du territoire, il est proposé de proroger d'un an le PEDT.

L'avenant n°1 vient fixer les modalités de prorogation du PEDT 2022-2025.

Il est proposé aux communes qui ont déjà délibéré de signer l'avenant. Les maires des communes de Vivy et de Varennes sur Loire pourront passer à la mairie d'Allonnes pour signer le document.

[DCS 2025-07-143]

Parcours Vélo du pays Allonnais – Transfert à la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Acte 8.8.6 Domaine et compétences par thème – Environnement / Divers

M. Yves BOUCHER informe les membres du Comité syndical qu'à l'occasion d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) et Anjou Tourisme, un échange a eu lieu concernant le devenir du parcours vélo « Entre Loire et forêt » porté actuellement par le SIVM.

Lors de cette rencontre, la possibilité de transférer l'ensemble du circuit cyclable – comprenant la grande boucle intercommunale ainsi que les petites boucles communales – à la CASVL a été évoquée. Ce transfert permettrait d'intégrer ce réseau dans la dynamique touristique portée par Anjou Tourisme, notamment à travers la Loire à Vélo, et d'en confier l'entretien ainsi que la promotion à des acteurs structurés à l'échelle du territoire.

Un courrier sera adressé à la CASVL pour formaliser cette intention et engager les échanges en ce sens.

M. Yves BOUCHER, entendu en ses explications,

Considérant l'intérêt de pouvoir intégrer le parcours vélo du Pays Allonnais dans une dynamique touristique plus globale ;

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses délégués,

- **APPROUVE** le principe de transfert à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de l'ensemble du parcours vélo « Entre Loire et forêt » du SIVM du Pays Allonnais, incluant la grande boucle et les boucles communales ;
- **CHARGE** le Président de formaliser cette proposition par courrier auprès de la CASVL ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires en lien avec les partenaires concernés, à signer tout document afférent et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

► M. Guy BERTIN évoque la possibilité d'inviter Mme FLORTRE, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'Angers à intervenir lors d'une prochaine réunion afin de présenter les procédures en matière d'urbanisme. Il propose également d'envisager une intervention du procureur, si nécessaire, pour compléter cette information.

► M. Philippe BERTHELOT informe que la société Intramuros a sollicité les communes de Brain-sur-Allonnes, Allonnes et Vivy concernant le renouvellement de l'abonnement, le marché actuel arrivant à échéance en octobre prochain. Il est proposé d'examiner les conditions de renouvellement, notamment la possibilité de reconduire un tarif négocié groupé.

► Mme Sylvie BELLANGER signale que le marteau-piqueur mutualisé, en dépôt à Brain sur Allonnes, est apparemment hors-service. M. Yves BOUCHER va se renseigner.

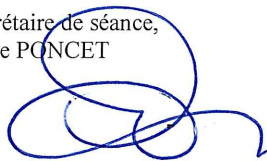
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 22/07/2025

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Président

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Harrault'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'SIVM PAYS ALLONNAIS' at the top and 'Maine et Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower.

La secrétaire de séance,
Armelle PONCET

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Armelle Poncet'. The signature is stylized with loops.